Jeudi 29 décembre 2011

TK Bremen déclaration de l'AP

L'autorité portuaire du port de Lorient, qui n'est autre que le conseil régional de Bretagne, a publié un communiqué de presse pour préciser quelle était la position de l'Autorité Portuaire dans la gestion de la situation précédent le naufrage du navire Maltais "TK Bremen".
Comme nous l'avons dit précédemment, beaucoup de bêtises ont été dites. Et il est bien que la région Bretagne vienne confirmer ce que nous écrivions quelques heures après l'échouement du navire. C'est à dire que toutes les possibilités d'accueil dont disposait le port de Lorient, avaient été proposées par le commandant de port aux capitaines des navires présents dans le port.
Vous trouverez donc sous le lien à suivre, le communiqué de presse du conseil régional de Bretagne, Autorité Portuaire du port de Lorient.
* Communiqué de presse région Bretagne dans l'affaire du "TK Bremen"

Eric

Mercredi 21 décembre 2011

Mise à jour des règlements locaux pour les MD

Vous trouverez ci dessous le courrier transmis par la Direction Générale de la Prévention des Risques du MEDDTL aux préfets des départements, concernant le règlement local pour le transport et la manutention des marchandises dangereuses dans les ports d'intérêt national décentralisés.

* Courrier de la DGPR du 15 novembre 2011 sur le RLMD

Vous retrouverez ce texte dans la bibliothèque à la rubrique "Code des Transports, RGP et RPM"

Eric

Lundi 19 décembre 2011

Lorient et un cargo au sec !

Ces derniers jours, vous avez tous entendus à la radio ou vus à la télévision des personnes dirent tout et n'importe quoi, **à commencer par certains politiques en charge de mandat régionaux.**
"Ce navire n'aurait pas dû sortir, pourquoi la capitainerie ne lui a pas interdit de partir, qu'a fait le commandant de port, c'est de la faute de l'Etat...." et j'en passe des vertes et des pas mûres.
Comme toujours, mais vous mes chers collègues vous le savez déjà, **nous sommes là pour faire appliquer les textes en vigueurs et si ceux ci ne sont pas parfaits, c'est au législateur de les modifier.**
Bien que de mémoire, le Code des Ports Maritimes, devenu Code des Transports, a subi depuis 2005 au moins 4 publications, ils nous semblaient nécessaire de vous faire une petite analyse de cette regrettable affaire, qui pourrait très bien arriver à chacun d'entre nous.
C'est pourquoi Christian, une fois encore, nous livre son analyse ci dessous.

* TK Bremen Lorient 15 décembre 2011

Merci à lui pour ces précisions qui ne peuvent que profiter à l'ensemble du corps et **tout notre soutien à Eric Roellinger,** Commandant du port de Lorient par intérim et **qui, même si cela en "emmerde" plus d'un, n'a fait que son boulot en appliquant les textes.**

Eric
"ras du képi" en chef du Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

---

Jeudi 15 décembre 2011

Résultat CAP Capitaine

Ces deux derniers jours s'est déroulée une CAP électronique pour la nomination du nouveau commandant du port de Dieppe.
C'est ainsi que monsieur Thierry Broquet (C2) a été nommé aujourd'hui au poste de commandant du port de Dieppe à compter du 1er février 2012.
Monsieur Broquet est actuellement affecté au GPM Dunkerque.

Eric

Mardi 13 décembre 2011

Résultat CAP Lieutenant

Ce jour s'est déroulée une CAP électronique pour la nomination du nouveau commandant du port de Port Vendres.
C'est ainsi que monsieur Gilbert Babinger a été nommé au poste de commandant à compter du 1er janvier 2012.
Gilbert qui était sur le poste d'adjoint au commandant de Port Vendres a donc libéré son poste et celui ci sera donc publié comme vacant lors de la prochaine campagne de mutation 2012.
La CAP des capitaines pour le poste de commandant du port de Dieppe a également débuté ce jour.

Eric

Dimanche 11 décembre 2011

Réunion indiciaire du 7 décembre 2011

La seconde réunion concernant la revalorisation de la grille indiciaire des Lieutenants de port s'est déroulée mercredi 7 décembre au MEDDTL.
Vous retrouverez le compte rendu de cette réunion dans la bibliothèque sous la rubrique "compte rendu SNOP FO" mais également ci dessous.

* compte rendu réunion indiciaire du 7 décembre 2011 (lien)

Suite à cette réunion, une présentation du dossier a été faite jeudi 8 décembre à Calais pour les lieutenants Boulonnais et Calaisiens. Le lendemain, vendredi 9 décembre, c'était au tour des Lieutenants Bordelais de se voir présenter le dossier par Christian.

Les Boulonnais et Calaisiens à l'issue de la présentation

Eric

Vendredi 9 décembre 2011

"Paternité" du dossier indiciaire

Il arrive parfois que l'on fasse d'étonnantes découvertes en vidant les placards. C'est ce qui est arrivé aujourd'hui à la capitainerie de Calais lorsqu'un camarade a découvert une pile de magazines datant de l'automne 1981.
Quelle ne fut pas notre surprise d'y lire un éditorial reprenant les revendications du SNOP FO de l'époque, et précisant **"les représentants du SNOP/FO ont remis au ministère de la mer une motion demandant la révision de la grille indiciaire des Officiers de Port Adjoints.....afin de l'aligner sur un corps du cadre B....."**

Cet article fut publié dans la Voix du Nord des 5 et 6 octobre 1981 (lien)

Vous comprendrez donc que je sois hilare et je pèse mes mots, lorsque je lis ou j'entends dire que certains revendiquent la paternité de ce dossier.
Il est vrai qu'ils ont commencé par prendre le même nom que notre syndicat (le notre datant de 1945) et que depuis quelques mois leur site internet a été rebaptisé à l'identique.
Comme le disait une pub des années 80, "Ca a la couleur du Canada Dry, ça ressemble au Canada Dry mais ce n'est pas du Canada Dry".

Eric

Jeudi 8 décembre 2011

Les homologations des titres et brevets

Pour pouvoir appréhender correctement le dossier de la revalorisation de la grille indiciaire des lieutenants de port, il est nécessaire de connaitre le niveau d'homologation de votre titre, diplôme ou brevet.
C'est pourquoi nous vous présentons un tableau comparatif **établi par Christian** et qui reprend les arrêtés du 13 avril 1989 et du 21 décembre 2009. Arrêtés qui fixent les brevets et titres exigés des candidats au concours pour le recrutement des officiers de port adjoints.
L' Administration Centrale estimant lors de la réunion du 25 novembre dernier que notre niveau de recrutement était de niveau 4 c'est à dire BAC depuis des années, et le SNOP FO estimant quant à lui que depuis plus de dix ans nous sommes recrutés à BAC+2 (niv 3), nous lui avons remis ce tableau hier
mercredi 7 décembre 2011, lors de la seconde réunion sur le dossier de revalorisation de la grille indiciaire.
Réunion dont nous diffuserons le compte rendu dans les prochains jours.

* tableau des homologations des titres et brevets

Encore un grand merci à Christian pour le boulot qu'il effectue.

Eric

Dimanche 4 décembre 2011

Zones de danger des aussières

Suite à un incident récent sur les quais du GPM du Havre, il nous est apparu nécessaire de mettre en ligne quelques petits rappels sur les zones de danger des aussières sur les quais lors des manœuvres d'accostages des navires.
Vous trouverez à suivre deux documents concernant ce sujet.

* Zones de danger des aussières

* Zones de danger (en anglais)

Ces deux documents sont également présents dans la "préparation concours" en partie "Portuaire"

Eric

Jeudi 1er décembre 2011

Force Ouvrière 1ère OS de la Fonction Publique

A l'issue des élections du 20 octobre 2011 et de celles du 22 novembre 2011 à France Télécom et au ministère de la Justice, 1.206.026 électeurs se sont rendus aux urnes. Le taux de participation s'établit donc à 53%.
Sur la base des 1.161.238 suffrages exprimés, Force ouvrière recueille 16.61% des voix, la FSU 15,828%, la CGT 15.826%, la CFDT 14.58%, l'UNSA 13.97%, Solidaires 8.62%, la CGC 5.20%, la CFTC 3.86% et la FGAF 1.46%. Les syndicats non affiliés recueillent 4,04% des suffrages.
La composition du prochain Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat s'établira donc comme suit FO : 4 sièges. FSU : 4 sièges. CGT : 3 sièges. CFDT : 3 sièges. UNSA : 3 sièges. Solidaires : 2 sièges
CGC : 1 siège.
Soit 20 sièges auxquels s'ajoutera un siège supplémentaire pour la CFTC jusqu'au prochain renouvellement de l'instance conformément à l'article 30 de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.
Comme l'a indiqué le Ministre, le nouveau Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat sera constitué à l'issue de la publication du décret relatif à cette instance, texte qui doit être examiné au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 19 décembre 2011.
A suivre, deux revues de presse.

* Les Echos du 28/11 et Le Monde du 30/11

Eric